



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2024 - 2025

## Relevé des sanctions

N° 28 DU 27-03-2025

Page 1 sur 2

NIVEAU COMPETITION	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	DATE D'EFFET	AMENDE FINANCIERE
U18 D1	FC3C	L'AUTOMATIQUE	COMPORTEMET EXCESSIF	JOUEUR	24-03-25	41 €
D2 NORD	GATI FOOT	2 MATCHS DONT L'AUTOMATIQUE ET DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS AU FICHIER	CAS	JOUEUR	24-03-25	41 €
D2 - NORD	/	RAPPORT DEMANDE	ALERTE SUR L'AMBIANCE GENERALE DU MATCH	/	/	/
COUPE DES DS	NUEILLAUBIERS	L'AUTOMATIQUE	CAS	JOUEUR	24-03-25	41 €
COUPE DES DS	PAYS MAIXENTAIS	2 MATCHS	ANEANTISSEMENT ACTION DE BUT	JOUEUR	24-03-25	41 €
COUPE DES DS	CERIZAY CO	2 MATCHS	ANEANTISSEMENT ACTION DE BUT	JOUEUR	24-03-25	41 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



**Jérôme MALEN**  
**Président Commission de Discipline**  
**District de Football des Deux-Sèvres**  
06.33.29.44.17  
district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2024 - 2025

## Relevé des sanctions

N° 28 DU 27-03-2025

Page 2 sur 2

<b>COUPE SABOUREAU</b>	L'ABSIE LARGEASSE	L'AUTOMATIQUE	CAS	JOUEUR	24-03-25	41 €
<b>COUPE SABOUREAU</b>	BESSINES	3 MATCHS DONT L'AUTOMATIQUE ET DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS AU FICHIER	FAUTE GROSSIERE AVEC JOUEUR VICTIME AYANT PU REPENDRE LE MATCH	JOUEUR	24-03-25	41 €
<b>COUPE SABOUREAU</b>	AIGONDIGNE	2 MATCHS DONT L'AUTOMATIQUE ET DONT 1 POUR 2 INSCRIPTIONS AU FICHIER	FAUTE GROSSIERE AVEC JOUEUR VICTIME AYANT PU REPENDRE LE MATCH	JOUEUR	24-03-25	41 €
<b>COUPE DES RESERVES</b>	PAYS THENEZEEN	L'AUTOMATIQUE	CAS	JOUEUR	24-03-25	41 €

Prochaine réunion de la commission : Mercredi 02 avril 2025

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



**Jérôme MALEN**  
**Président Commission de Discipline**  
**District de Football des Deux-Sèvres**  
06.33.29.44.17  
district@foot79.fff.fr